

# FRANKREICH- ZENTRUM

der Albert-Ludwigs-Universität  
Freiburg i.Br.

Bulletin no 16

November 1996

*Liebe Leserin, lieber Leser,*

ich darf Sie mit unserer heutigen Ausgabe des Bulletins sehr herzlich begrüßen und Sie über unsere Aktivitäten in diesem Semester informieren.

Beginnen möchte ich mit dem Graduiertenkolleg. Diese Einrichtung des Frankreich-Zentrums, die von der Deutschen Forschungsgemeinschaft in Bonn finanziert wird, gestattet es jungen Nachwuchsforschern, im Rahmen des interdisziplinären Programms unseres Zentrums ihre Dissertation zu schreiben. Zur Zeit arbeiten insgesamt 20 Doktoranden über ein frankreichbezogenes Thema. In diesem Jahr wurden neun Dissertationen abgeschlossen; die Übersicht auf Seite vier mag Ihnen einen Eindruck von der Vielfalt der Projekte und Interessen geben, die im Kolleg vertreten sind. So haben wir auch den Beitrag einer Kollegiatin für dieses Bulletin ausgewählt: Anette Rey, die in Paris und Freiburg promoviert, befaßt sich hier mit der französischen „politique d’immigration“. Ich danke ihr an dieser Stelle herzlich für ihre Ausführungen.

*Bulletin*

Redaktion: Eric Davoine  
Verantwortlich für den Inhalt:

Prof. Dr. Joseph Jurt  
**FRANKREICH-ZENTRUM**  
Universität Freiburg  
Haus zur Lieben Hand  
D-79085 Freiburg

Was die Veranstaltungen in diesem Semester angeht, so können wir das Thema der neuen Medien, zu dem Herr Prof. Dr. Dr. h.c. Martin Bullinger im Anschluß an die letzte Mitgliederversammlung gesprochen hat, weiter vertiefen. Dr. Michael Rummel von der Daimler-Benz Interservices AG, Berlin, spricht demnächst über die Herausforderung der neuen Medien an ein Dienstleistungsunternehmen; Prof. Dr. Manfred Eisenbeiß von der Medienhochschule in Köln wird sich mit der Frage nach dem kreativen Umgang mit den neuen Medien beschäftigen.

Unseren Studentinnen und Studenten des zweiten Semesters, die sich zur Zeit im Praktikum in Frankreich befinden, wünsche ich eine erfolgreiche und schöne Zeit. Ihnen allen eine angenehme Lektüre.

Ihr

Joseph Jurt  
Vorsitzender des Vorstands des  
Frankreich-Zentrums

## Inhalt:

- \* Anette Rey: La politique française d’immigration dans le contexte européen
- \* Förderverein
- \* Rhodia-Preis 1996
- \* Graduiertenkolleg: abgeschlossene Dissertationen
- \* Veranstaltungen des Frankreich-Zentrums im Wintersemester 1996/97

## VORTRAG

Dr. Michael RUMMEL  
(debis, Berlin)

*„Herausforderung der neuen Medien  
auf ein Dienstleistungsunternehmen  
dargestellt am Fall debis“*

Montag 25. November 1996,  
20.00 Uhr,  
Großer Saal,  
Haus zur Lieben Hand

## La politique française d'immigration dans le contexte européen

Anette Rey

Depuis la chute du Rideau de fer en 1989, suivie d'une forte poussée migratoire des pays d'Europe de l'Est venant s'ajouter à l'émigration, persistante, de personnes de l'autre rive de la Méditerranée, le phénomène migratoire pose de nouveaux problèmes aux Etats d'Europe occidentale, tant en matière de politique intérieure que de relations extérieures. Concernant leur politique d'immigration, tous les Etats-membres de l'Union Européenne semblent aujourd'hui avoir adopté le même principe: la maîtrise des flux migratoires est considérée comme la *condition sine qua non* de l'intégration des immigrés résidant régulièrement sur leur territoire. Or, alors que les mesures de maîtrise des flux se ressemblent (jusques et y compris l'utilisation du droit d'asile comme "outil" de filtrage), de très fortes divergences subsistent quant à "l'intégration" non seulement sociale mais surtout nationale de ces immigrés. Par ailleurs, malgré les velléités d'harmonisation communautaire, relevant pour l'instant de conventions intergouvernementales (Schengen, Dublin, Trevi), la maîtrise des flux est de plus en plus dépendante de politiques nationales sourcilieuses à l'égard de la confiscation de souverainetés étatiques et cherchant à répondre à une opinion publique insécurisée.

Dans ce contexte, les obligations imposées par l'harmonisation communautaire deviennent souvent l'argument clé pour justifier des mesures nationales restrictives, de sorte que d'aucuns ont exprimé leur crainte d'une harmonisation procédant d'un "nivellement par le bas"<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'exemple ou la comparaison avec certains "voisins" - notamment celui d'outre-Rhin - sont souvent censés conférer une légitimité supplémentaire à des mesures controversées, tandis que d'autres pays européens (Grande-Bretagne, Pays Bas) représenteraient des modèles non concluants ou en tout état de cause non transposables en France.

Sous l'influence du *Front National*, durablement installé sur la scène politique nationale depuis ses succès électoraux aux élections municipales de 1983 et aux élections européennes de 1984, l'immigration est devenue le sujet central du débat socio-politique en France depuis le milieu des années 80. Instrumentalisé à des fins électorales, ce sujet a été érigé en critère fondamental du positionnement et du

<sup>1</sup> Par exemple : les réformes des Constitutions française et allemande concernant le droit d'asile en 1993

clivage politique droite-gauche pour devenir un élément structurant de l'espace politique français. En effet, compte tenu de la ressemblance des solutions prônées par tous les partis politiques en matière de politiques étrangère, économique et sociale, l'immigration a permis la différenciation d'une droite se présentant comme "le parti de l'ordre", considérée par ses adversaires comme "répressive", et d'une gauche respectivement "humanitaire" ou "laxiste".

Or, en dépit d'un discours polarisé à l'extrême, la politique d'immigration française est caractérisée depuis 1984 par une très forte cohérence. Cette année représente en effet une date charnière : elle marque l'acceptation d'une véritable "règle du jeu"<sup>2</sup> par tous les partis politiques représentés au parlement - à l'exception notable du *Front National* - adoptant à l'unanimité la loi instaurant la carte de résident, titre unique de séjour et de travail, valable dix ans, renouvelable de plein droit et accordé à chaque étranger après un séjour légal d'au moins trois ans. Ce compromis peut être considéré comme l'expression pratique du crédo selon lequel "la lutte contre l'immigration illégale serait la *condition sine qua non* de l'intégration des immigrés régulièrement installés". Depuis lors, cette règle du jeu ne fut jamais remise en cause et tous les changements de majorité gouvernementale (en 1986, 1988, 1993 et 1995) n'ont eu des effets que sur l'application plus ou moins restrictive des ces principes par l'administration, mais non sur leur contenu matériel. Or, ce consensus, par ailleurs soigneusement dissimulé à l'opinion publique pour sauvegarder la valeur symbolique de l'immigration comme incarnation du clivage droite-gauche, va de pair avec une restriction croissante de l'ensemble du dispositif juridique régissant l'immigration. Celle-ci résulte de la réception des thèses du *Front National* par tous les partis politiques qui, soucieux de répondre à la pression d'une fraction croissante de l'électorat, ont subi ou opéré un véritable "glissement à droite".

Aussi, au milieu des années 90, les règles concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France ressemblent-elles à celles en vigueur dans les autres Etats de l'Union Européenne. Toutefois, c'est l'autre aspect de la problématique migratoire, à savoir les mesures d'intégration et de naturalisation proprement dites, qui font l'originalité de la politique d'immigration française et qui sont considérées par la France comme étant uniques en Europe.<sup>3</sup> Ce "modèle d'intégration à la française" résulte directement de la conception républicaine et jacobine de la nation, visant ainsi l'intégration individuelle et

<sup>2</sup> Cf. Patrick Weil, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*. Paris, 1995

<sup>3</sup> Voir notamment les travaux de Dominique Schnapper, *La sociologie de la nation*. Paris, 1990

non pas l'insertion communautaire de groupes ethniques. En ce sens, "l'intégration à la française" repose sur le postulat de son opposition à la politique des minorités relevant de la tradition anglo-saxonne. Dans le contexte d'une politique d'immigration harmonisée à l'échelle européenne, l'intérêt de la France consistera donc à défendre son modèle individualiste, directement issu de sa conception de la nation, contre l'influence du modèle de l'insertion de communautés ethniques pratiquée par exemple en Grande-Bretagne et au Pays Bas.

C'est compte tenu de ces considérations qu'il faut analyser la controverse au sujet de la sauvegarde de la souveraineté nationale, déclenchée par la ratification des Traités de Schengen et de Maastricht. En l'occurrence, la pierre d'achoppement résidait dans le concept de "citoyenneté européenne" dont le corollaire pratique le plus important est le droit de vote des ressortissants de l'Union Européenne aux élections municipales et européennes dans l'Etat-membre où ils résident. Cette mesure défie l'unité des notions de citoyenneté et de nationalité telle qu'elle est ancrée dans la tradition française.

Cependant, si l'on considère que toutes les tentatives d'ébauche d'une politique d'immigration européenne commune demeurent pour l'heure confinées aux seules règles d'entrée et de séjour - quitte à entourer l'Union Européenne d'un véritable "cordon sanitaire" - il convient de s'interroger sur la viabilité d'un tel dispositif sans l'harmonisation des politiques d'intégration. En effet, comment assurer la libre circulation des seuls Européens sans pratiquer un filtrage "au faciès" des personnes qui passent les frontières intérieures ? D'autant que, par son droit de la nationalité, chaque Etat-membre reste libre de déterminer qui il définit comme Européen, et comment on le devient...

Or, depuis la fin des années 80, on observe un rapprochement des termes dans lesquels le problème est posé en France et en Allemagne. Tandis qu'en RFA le débat tourne aujourd'hui autour de la nécessité d'une véritable loi d'immigration et d'une pratique plus libérale en matière de naturalisations, mettant de côté l'éternelle question de "l'identité allemande" et de "l'altérité culturelle des allogènes", la discussion française connaît une évolution inverse, insistant sur la sauvegarde de l'identité nationale et sur la "différence culturelle" censée expliquer l'inassimilabilité des immigrés d'aujourd'hui.

Ce rapprochement du fond du débat ne doit toutefois pas masquer que la population immigrée n'est pas la même dans les deux pays : si la France reste préoccupée par une migration en provenance de sa sphère d'influence historique qu'est la Méditerranée occidentale, l'Allemagne, quant à elle, doit gérer une immigration provenant d'Europe de

l'Est, proche géographiquement et culturellement. Aussi, le modèle des préférences géomigratoires, émanant d'une relation centre-périphérie, demeure-t-il valable. Cela signifie pour une future politique d'immigration européenne qu'il n'est pas exclu que l'on assistera à une sorte de division du travail en matière migratoire, l'Allemagne étant compétente pour la gestion d'une migration de proximité alors que la France devra faire face à la complexité de la gestion du dossier africain. Cette tâche sera d'autant plus ardue qu'elle devra répondre à la fois aux exigences de l'opinion publique nationale, aux critères définis à Bruxelles ainsi qu'aux impératifs de l'intérêt national visant le maintien d'une sphère d'influence traditionnelle. En ce sens, la politique d'immigration française est prise dans le piège des relations Nord-Sud. Aussi bien pour la France que pour l'ensemble de l'Union Européenne se pose alors la question de savoir comment justifier une politique migratoire différenciée entre l'Est (encouragement à une mobilité contrôlée de courte durée) et le Sud (Europe forteresse).

Ainsi, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la problématique migratoire met-elle tous les Etats européens, et la France en particulier, devant leurs responsabilités et leurs contradictions historiques relevant à la fois de la conception même de la nation et des séquelles de la "mission civilisatrice" et coloniale de celle-ci.

---

—  
*Anette Rey ist seit dem Wintersemester 1995  
Kollegiatin im Graduiertenkolleg des Frankreich-  
Zentrums*

## **RHODIA-PREIS 1996**

**Dr. Peter Jung** (erster Preis) :

*Die Bindungswirkung des Vertrages unter veränderten geschäftswesentlichen Umständen - Eine vergleichende Betrachtung des deutschen und französischen Rechts*  
Dissertation im Fach Vertrags- und Handelsrecht

**Martin Helms** (zweiter Preis)

*Zeitreihenanalyse der Saône-Abflüsse*  
Diplomarbeit im Fach Hydrologie

**Stephanie Günther** (dritter Preis)

*Reformansätze im Schienenpersonennahverkehr in Deutschland und Frankreich*  
Diplomarbeit im Aufbaustudiengang  
Interdisziplinäre Frankreich-Studien

Die Rhône-Poulenc Rhodia AG vergibt jährlich einen Preis von insgesamt DM 10.000 für die Förderung

des wissenschaftlichen Nachwuchses am Frankreich-Zentrum. Der Preis wurde am 16. Oktober verliehen.

## FÖRDERVEREIN FRANKREICH-ZENTRUM

- Das Darlehensmodell für die Studierenden des Frankreich-Zentrums, das der Förderverein letztes Jahr in Zusammenarbeit mit der Dresdner Bank Freiburg entwickelt hatte, wird in diesem Jahr von 16 Studenten des vierten Semesters in Anspruch genommen.

- Am 19. November findet zum dritten Mal in den Räumen der SCHITAG Schwäbischen Treuhand AG ein Seminar für die Studierenden des Aufbaustudiengangs über Bilanzierung in deutschen und französischen Unternehmen statt.

- Auf Einladung des Fördervereins hält Herr Dr. Michael RUMMEL (debis, Berlin) am 25. November 1996, einen Vortrag zum Thema „Herausforderung der neuen Medien auf ein Dienstleistungsunternehmen dargestellt am Fall debis“  
Großer Saal - Haus zur Lieben Hand, 20.00.

### **Wir laden herzlich ein**

#### **Veranstaltungen im Wintersemester 1996/97**

**Réjean PELLETIER** (Université Laval, Québec)  
Québec et les autres provinces canadiennes. Unité ou scission ?  
Donnerstag, 21. November 1996, 18.00  
Konferenzraum der Universitätsbibliothek

In Zusammenarbeit mit dem Institut Français  
**Azouz BEGAG** - Begegnung mit dem Schriftsteller und Lesung  
Dienstag, 3. Dezember 1996, 20.00  
Institut Français Freiburg, Werderring 11

**Prof. Dr. Manfred EISENBEIß**  
(Kunsthochschule für Medien, Köln)  
„Medienkultur. Kreativer Umgang mit Medien in Deutschland und Frankreich.“  
17. Januar 1997, 19.00, HS 1009

Vortragsreihe: Leben und arbeiten in Frankreich  
**Ursula GERARD**  
Chambre de Commerce et d'Industrie, Paris  
Montag 27. Januar 1997, 20.00, HS 1009

### **KOLLOQUIUM**

## **„Historische Diskurse in Anthropologie und Ethnologie der Zwischenkriegszeit in Deutschland und Frankreich“**

7./8. Februar 1997, HS 4511

### **GRADUIERTENKOLLEG**

Im Sommersemester 1996 sind folgende Dissertationen am Graduiertenkolleg „Modernität und Tradition“ abgeschlossen worden:

Peter Fischer, *Die Expansionsstrategien deutscher und französischer Kreditinstitute im jeweiligen Partnermarkt* (BWL, Prof. Dr. Hauser, Freiburg) (März 1996)

Gabriele Genge, *Art Pompier: Untersuchung von Kriterien für schlechte Kunst im Frankreich des 19. Jahrhunderts* (Kunstgeschichte, Prof. Dr. Körner, München) (März 1996)

Gesine Heddrich, *Deutschland und Frankreich als Hetero- und Auto-Images während der Besetzung am Beispiel Vercors und Brasillach* (Romanistik, Prof. Dr. Jurt, Freiburg) (August 1996)

Claudia Kübler, *Von der Wende bis zur deutschen Einheit - Deutschland im Spiegel der französischen Wochenpresse, 1982-1990* (Geschichte, Prof. Dr. Krumeich, Freiburg) (März 1996)

Hildegard Meister, *Semiotische Untersuchungen zur Pressekarikatur in Deutschland und in Frankreich* (Romanistik, Prof. Dr. Ernst, Regensburg) (März 1996)

Harald Neumeyer, *Der Flaneur: Konzeptionen der Moderne* (Germanistik, Prof. Dr. Renner, Freiburg) (Abgabe der Arbeit: Juli 1996)

Axel Paul, *Zur Soziogenese der strukturalen Anthropologie* (Soziologie, Prof. Dr. Eßbach, Freiburg) (März 1996)

Anette Rey, *Die Besonderheiten des französischen Umgangs mit Einwanderern im europäischen Kontext 1981 bis 1995. Eine Analyse der rechtlichen und politischen Probleme im Hinblick auf die Chancen einer harmonisierten EU-Politik* (Politikwissenschaft, Prof. Dr. Dr. Oberndörfer, Freiburg, Abgabe der Arbeit: September 1996)

Simone Schultze, *Pierre-Henri de Valenciennes: 'Paysage historique' und der Wandel in der Landschaftsauffassung am Anfang des 19. Jahrhunderts*

(Kunstgeschichte, Prof. Dr. Schlink, Freiburg) (März  
1996)